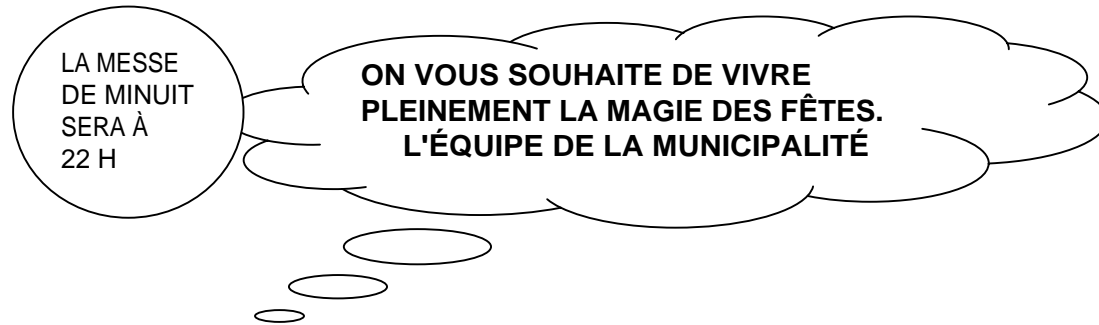


**CSE dans la communauté  
La Minerve – Éveil féminin  
Horaire des présentations 2008-2009**

Date	Sujet de la conférence	Suivi	Intervenant
28 janvier 2009	Quand penser à l'hébergement ?	Atelier	Line Pagé, Technicienne en loisirs
25 février 2009	Une maison sécuritaire	Atelier	Ergothérapeute
25 mars 2009	Prévenir les abus et demeurer à domicile en toute sécurité	Atelier	Corporation prévoyance envers les aînés
29 avril 2009	Comment aider une personne en perte d'autonomie ?	Atelier	Kathleen Gagnon Psycho éducatrice
27 mai 2009	Mourir à domicile	Atelier	Palliaco
Bienvenue à tous et au plaisir de vous rencontrer			
Les mercredis – 9h30			

**Si vous voulez dîner sur place, apportez votre lunch. Possibilité d'activités sociales en après-midi.**



L'hôtel de ville sera fermé à compter de lundi le 22 décembre et ce, jusqu'au 4 janvier 2009 inclusivement

Prochaine assemblée régulière du conseil,  
le 12 janvier prochain à 20 h  
Louise David pour le conseil municipal

ENCOURAGEONS NOS MARCHANDS LOCAUX

**Bulletin municipal**

Site Internet : [www.municipalite.laminerve.qc.ca](http://www.municipalite.laminerve.qc.ca)

Courriel : [bureau@municipalite.laminerve.qc.ca](mailto:bureau@municipalite.laminerve.qc.ca)

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

Assemblées spéciales du 17 novembre, 8 et 15 décembre et

Régulière du 1 décembre 2008

**Volume 19 numéro 12**

ADMINISTRATION

Un appel d'offres public a été fait pour le règlement d'emprunt numéro 509 au montant de 615 163 \$ pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc ainsi que pour le financement du règlement d'emprunt. L'offre de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt est acceptée, par billets au prix de 98.22 échéant en série cinq (5) ans comme suit:

<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Date</u>
37 163 \$	3.50 %	25/11/2009
39 000 \$	3.60 %	25/11/2010
41 000 \$	4.10 %	25/11/2011
43 300 \$	4.50 %	25/11/2012
454 700 \$	4.95 %	25/11/2013

Que les billets capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoption du règlement numéro 517 permettant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de La Minerve temporairement du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> mai 2009.

La déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère madame Suzanne Beaudin a été déposée

Firme Godard Bélisle St-Jean et associés a été mandatée pour la perception des taxes municipales au tarif de 12.5 % sur le montant des taxes foncières perçues,

plus les taxes applicables, pour les taxes échues ou non payées selon la politique suivante: solde des taxes 2008 et/ou année antérieure si égal ou supérieur à 100 \$ ou si des montants de taxes pouvaient devenir irrécupérables et à procéder aux recherches pour mauvaises adresses si nécessaire.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Messieurs Vincent Laramée , Jean-François Leblanc, Simon Sauriol, Sébastien Castonguay et Denis Curtis, sont engagés à titre de pompiers volontaires.

La Municipalité tient à informer la population que lors de sinistres ( panne d'électricité, fermeture de route..) la salle communautaire sera ouverte en tout temps et une personne en permanence sera présente pour accueillir les gens.

## TRANSPORT

Entente pour le transport des camions lourds sur le chemin des Pionniers suite à la demande de MC Forest mandataire d'opération pour Lauzon (Thurso) pour circuler sur le chemin des Pionniers avec véhicules lourds, le conseil a résolu de rendre moratoire le règlement 482 (transport de véhicules lourds sur le chemin des Pionniers ) entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 mars 2009 sous réserve des conditions suivantes:

Thurso devra s'engager avant le 15 mars 2009 pour maintenir en activité les Produits B & B durant un minimum de 9 mois par année et y maintenir un minimum de 16 emplois, les bénéficiaires devront fournir sur demande tous les renseignements nécessaires pour évaluer la quantité de voyages et le respect de la réglementation. La Municipalité se réserve le droit d'annuler la présente résolution en tout temps et de faire appliquer le règlement 482 si les conditions précédentes ne sont pas respectées ou que du transport non conforme à la réglementation provinciale se fait sur le chemin des Pionniers.

Une entente avec le Ministère des Transports sur la gestion des ponts municipaux a été acceptée unanimement par le Conseil.

Avis de motion a été donné :

## **ATTENTION**

La récupération des résidus domestiques dangereux est offerte au garage municipal de 9 h à 12 h à tous les 2<sup>e</sup> samedis du mois. Nous apprécierons que les heures soient respectées. Les RDD acceptés sont : Peintures, vernis, solvants, huiles à moteur, filtres, essences, goudron, antigel, tous les aérosols (même celui pour la crème fouettée) batteries d'auto, bonbonnes de propane, pneus, cartouches d'encre, téléphones cellulaires, acides (dont les piles), bases, pesticides, engrais, produits nettoyants, détachants, produits de récurage, contenants en métal vides de peinture.( Tous les produits doivent être rapportés dans leur contenant d'origine ).

Les RDD refusés: Armes à feu, munitions, explosifs, BPC, déchets radioactifs et biomédicaux, médicaments( certaines pharmacies récupèrent les médicaments ) et les avertisseurs de fumée.

Si vous avez des gros rebuts vous pouvez aller les porter au site d'enfouissement : 688, chemin du Parc Industriel à Rivière-Rouge pour info :819-275-3205.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

Les membres du Club Plein air de La Minerve mettent encore cette année l'épaule à la roue pour planifier des activités permettant de profiter de notre belle nature minervoise. Il nous fait plaisir de vous inviter à profiter de toutes nos pistes de skis de fond et de raquettes au cœur du village, mais aussi dans le nouveau développement du chemin Poupart en partenariat avec la municipalité. Cette nouvelle zone d'activités plein air vous offre des sentiers de marche de skis et de raquettes; et le site en vaut le déplacement ! Les cartes d'accès à ces sites sont en vente chez Bruneau et frères à des coûts vraiment raisonnables. Il est important et obligatoire de se les procurer car elles viennent couvrir les frais d'entretien des pistes (réparation de machineries, installation de signalisation, essence, etc...). Pourquoi ne pas offrir des cartes d'accès en cadeau pour le temps des Fêtes. Voilà un cadeau qui rend l'utile à l'agréable et par le fait même encourage et remercie les bénévoles du club, qui chaque année donnent de leur temps parce qu'ils croient en cette mission plein air; UN GROS MERCI à vous tous ! Nous tenons également à remercier tous les propriétaires qui permettent le passage des pistes sur leur terrain, sans leur générosité, notre mission sportive ne serait pas la même; merci ! À vous tous ! Finalement, nous vous rappelons que le 50<sup>e</sup> Carnaval de La Minerve aura lieu les 13-14 et 15 février 2009. Une programmation détaillée sera disponible prochainement chez les commerçants du village.

Puisqu'il y a présence de carrières sur le territoire de la Municipalité de Labelle à partir desquelles transit du matériel excavé sur le territoire de La Minerve. La Municipalité de La Minerve demande à la Municipalité de Labelle de conclure une entente de partage du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques provenant des carrières et des sablières de la Municipalité de Labelle.

Le chemin des Pionniers étant un chemin à double vocation le Conseil demande au Ministère des Transport de lui octroyer une subvention de 832 \$ du kilomètre car il y eu plus de mille voyages de bois de transportés durant la saison 2007-2008.

## HYGIÈNE DU MILIEU

### Avis de motion :

- ❖ Pour le règlement 518 relatif à l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal et à l'exonération de responsabilités pour des dommages à un immeuble.
- ❖ Pour le règlement numéro 520 imposant une compensation annuelle aux propriétaires pour le Service de la cueillette des ordures pour l'année 2009.

La Firme Génivar Sec. est mandatée pour effectuer pour et au nom de la Municipalité de La Minerve, une demande d'autorisation, auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, relative aux travaux d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable pour la municipalité.

La Municipalité s'engage ( dans le cadre du projet d'amélioration de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable ) à mandater un ingénieur afin de produire le manuel d'opération des installations et de réaliser la surveillance des travaux de façon à fournir une attestation de conformité après la mise en opération du projet, à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable dans les mesures du possible conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur. À cet effet la Firme Genivar S.E.C. est mandatée pour produire le manuel d'opération.

## URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Adoption du règlement numéro 493, modifiant le règlement numéro 380 dans le but d'établir un cadre normatif sur les projets intégrés d'habitations (usage H5) et modifiant le règlement numéro 379 dans le but d'actualiser les conditions d'émission des permis de constructions à l'intérieur d'une structure de projet intégré d'habitations.

Adoption du projet règlement numéro 515 modifiant le règlement de zonage numéro 380 visant à définir un cadre normatif concernant les quais privés et communautaires.

Adoption du second projet de règlement numéro 516 modifiant le règlement de zonage numéro 380 afin de modifier l'usage permise dans la zone agroforestière. Ces règlements étant volumineux ils sont disponibles pour consultation à notre bureau.

À la demande de Monsieur Marcel Lacasse, le CCU renouvelle son mandat au poste numéro 5 et ce jusqu'en décembre 2010 .

Nous tenons à remercier madame Jeannine Hébert pour ses loyaux services au siège numéro 4 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de La Minerve.

Nous vous rappelons que les personnes intéressées à faire parti du C.C.U. (Comité Consultatif en Urbanisme) sont priées de faire parvenir un c.v. et une lettre expliquant les motivations de candidatures au bureau municipal à l'attention de Michèle Archambault secrétaire du Comité Consultatif d'urbanisme.

Le Conseil a renouvelé le contrat de travail de monsieur Yves Séguin, directeur du Service de l'Urbanisme.

Il a été résolu à l'unanimité de signifier l'intention et l'engagement de la Municipalité pour adhérer à un éventuel organisme visant la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé.

Demande de dérogation mineure de:

- ❖ Monsieur Gilbert Paradis, 81 rue Daigneault sud pour l'agrandissement du bâtiment principal qui se situe à ± 10 m de la ligne des hautes eaux est refusée.
- ❖ Madame Marie-Paule L'Écuyer Ferland, 38 chemin Miller pour la construction d'une entrée fermée de 1.8 m X2.8 m à ± 13 m de la ligne des hautes eaux est acceptée selon certaines conditions.
- ❖ Madame Renée Quesnel, 74 chemin Miller pour la construction d'une remise à ± 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux est refusée, et pour l'agrandissement de 9.14 m de large par 7.79 m de profondeur sur deux étages à ± 14.2 m de la ligne naturelle des hautes eaux et à ± 5.76 m de la ligne avant, est acceptée.

#### DIVERS

##### Paniers de Noël

Noël s'en vient à grand pas et il est temps de commencer à y penser. Afin de donner un peu de douceur à certaines de nos familles dans le besoin, encore une fois cette année, nous allons ramasser des victuailles, denrées non périssables et accepterons des dons en argent afin de préparer nos paniers de Noël. À compter du mois de novembre des boîtes seront disponibles pour accueillir vos dons à l'église, au presbytère ainsi qu'à l'école. Vos dons en argent pourront être remis directement au presbytère ou dans les boîtes laissées aux épiceries et à la Caisse populaire. Nous comptons sur votre générosité pour faire de ce Noël, un Noël des plus chaleureux. Pour ceux qui désirent recevoir un panier de Noël, veuillez communiquer au presbytère au 819-274-2318.

Le comité des paniers de Noël, parrainé par la Fabrique.

La Maison des Jeunes de La Minerve tiendra son assemblée générale annuelle jeudi le 29 janvier 2009. Celle-ci aura lieu à 19 h à la Maison des Jeunes au 123 chemin des Fondateurs. Depuis cette année, nous vendons des cartes de membres qui permettent aux membres de participer activement lors de l'assemblée (droit de vote). Vous êtes donc tous invités, membres et non-membres à venir assister à cette assemblée générale. Nouveauté cette année à la Maison des Jeunes, nous ferons la collecte de bouteilles au Marché Bruneau et Frères du 15 décembre au 15 janvier. Vous rapportez vos bouteilles vides et dites qu'elles sont pour la MDJ, les fonds seront amassés directement à la caisse. Vous pouvez aussi les déposer sur la galerie à la Maison des Jeunes au 123 chemin des Fondateurs. Les jeunes du village vous remercient de votre grande générosité.

Pour le règlement numéro 519 concernant la tarification du déneigement pour l'année 2009.

Pour le règlement numéro 522 concernant la tarification pour les exploitants de gravière et de sablière.

---

Suite à la vente du camion 10 roues Inter 1989 la Municipalité a été en appel d'offres pour l'achat d'un camion International 4300, année 2003 et deux soumissionnaires ont répondu:

Garage Bélisle 24 800 \$ plus les taxes applicables

Camion Freightliner Mont-Laurier 35 000 \$ plus les taxes applicables

L'offre de Garage Bélisle étant le plus bas soumissionnaire est acceptée. Et l'autorisation d'une dépense n'excédant pas 27 115 \$ pour un équipement à neige a été acceptée.

---

La Municipalité de La Minerve entretient un réseau routier de plus de 140 kilomètres, il est donc dans l'intérêt de la population d'en clarifier les critères de réfection et d'entretien. Il a été résolu à l'unanimité de désigner les routes suivantes comme chemins villageois:

Le chemin des Fondateurs, entre les numéros civiques 46 et 348, la rue Mailloux, sur l'ensemble de son tracé.

Par la suite que les routes suivantes soient désignées comme chemins inter municipaux:

Le chemin des Grandes-Côtes, sur l'ensemble de son tracé.

Le chemin des Pionniers, du chemin des Fondateurs jusqu'au numéro 760

Le chemin des Fondateurs, à partir du numéro civique 350 jusqu'à l'intersection du chemin de La Minerve,

Et que tous les travaux de réfection et d'entretien du réseau routier municipal soient à la charge de l'ensemble des contribuables en mettant en première priorité les chemins villageois. Alors les travaux de pavage, s'il y a lieu, sur les chemins villageois et inter municipaux seront à la charge de l'ensemble des contribuables. Ainsi que la décision de refaire du pavage sur les chemins villageois et inter municipaux soit basée sur la combinaison des critères suivants: la densité d'habitation, la pente, la densité de circulation, l'usure du pavage existant.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.